



La Sama

Présentation

Actualités

Les formations

- ❖ 1er degré
- ❖ 2ème degré
 - Technique de Transition
 - Technique de Qualification
 - ↳ Techniques sociales et d'animation
 - Professionnel
- ❖ 3ème degré
- ❖ 4ème degré

Restaurant

Internat

Amicale

Infos pratiques

Inscriptions

Recherche

[SAMA](#) > [Les formations](#) > [2ème degré](#) > [Technique de Qualification](#) >

★ Section Techniques sociales et d'animation

Description de la formation : Durée des études : 2ans.

L'objectif premier de ces études est de préparer les élèves à un troisième degré de qualification orienté vers les services aux personnes (techniques sociales, agent d'éducation, aspirant en nursing, esthéticien(ne), animateur...).

Elle s'adresse aux jeunes sensibilisés ou attentifs aux problèmes familiaux et sociaux.

Grâce à une pédagogie axée sur la réalisation de projets et mise en œuvre par une véritable équipe d'enseignants, cette option est un facteur de motivation pour des adolescents.

Sans renoncer à une formation générale de qualité, elle offre une approche très diversifiée et concrète des différentes matières.

Cette formation les prépare à être des citoyens capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire et ouverte aux autres.

Cette section propose une formation actuelle et variée, tant sur le plan social que sur le plan individuel.

Elle est basée sur le domaine de l'expression et de la communication, elle propose à l'élève des travaux pratiques dans les branches indispensables aux carrières sociales

Accessibilité

Peuvent être admis comme élèves réguliers en 3ème année technique de qualification les élèves qui

- ❖ ont terminé avec fruit le 1er degré de l'enseignement secondaire comprenant la 2ème année commune;
- ❖ ont terminé avec fruit une 3ème année d'enseignement professionnel et qui ont obtenu l'avis favorable du Conseil d'admission défini à l'article 7,2° " de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire ;
- ❖ ont terminé avec fruit l'année complémentaire visée aux articles 23 § 7 et 48 § 7.

Peuvent être admis comme élèves réguliers en 4ème année technique de qualification les élèves qui

- ❖ ont terminé avec fruit une 3ème année de l'enseignement général, technique ou artistique
- ❖ ont terminé avec fruit une 4ème année de l'enseignement secondaire professionnel ou le second degré de l'enseignement professionnel.

Certification

❖ A l'issue de la 3ème année du deuxième degré de l'enseignement technique de qualification, l'élève régulier obtient une Attestation d'orientation A, B ou C.

❖ A l'issue de la 4ème année du deuxième degré de l'enseignement technique de qualification, l'élève régulier peut obtenir **LE CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIEME DEGRE.**

Poursuite des études :

3ème degré technique de qualification et plus particulièrement :

- ❖ Aspirant(e) en Nursing
- ❖ Agent(e) d'éducation
- ❖ Assistant(e) pharmaceutico-technique

Grille horaire

Voir les [grilles horaires techniques sociales et d'animation](#)

Actualités

- ▶ Inscription 1er degré
- ▶ Journées "portes ouvertes"
- ▶ Inscriptions
- ▶ Les nouveautés 2014

Les secteurs

- ▶ Sciences appliquées
- ▶ Paramédical
- ▶ Pédagogique
- ▶ Social

Les métiers

- ▶ Assistant en pharmacie
- ▶ Aide-soignant(e)
- ▶ Aide-familial(e)
- ▶ Agent(e) médico-sociale
- ▶ Puéricultrice(teur)
- ▶ Educatrice(teur)
- ▶ Infirmier(ière) hospitalier(ière)

Suivez-nous sur



Retrouvez-nous sur Facebook



Enseignement en Hainaut | La Samaritaine

✓ J'aime Vous aimez

You and 638 others like Enseignement en Hainaut | La Samaritaine.



